

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N°2022ARR054

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,

Considérant qu'en raison de la pose de poteaux fibre sur la commune de Solignac, il y a lieu de règlementer la circulation,

ARRETE,

Article 1 : En raison de la pose de poteaux fibre effectué par l'entreprise INEO Réseaux Centre- 1 rue de l'artisanat, 87480 Saint Priest Taurion, la circulation des véhicules sera alternée, selon les besoins du chantier et en fonction de son avancement par panneaux B15-C18 ou feux tricolores au lieu-dit « Les Vignes d'envaud - Voie romaine » à Solignac du 18/07/2022 au 18/11/2022.

Article 2 : l'entreprise INEO Réseaux Centre a l'autorisation de stocker les poteaux nécessaires au chantier sur la parcelle D0163 au lieu-dit « les vignes d'envaud – Voie romaine », appartenant à la commune de Solignac pendant la durée du chantier

Article 3 : L'entreprise INEO Réseaux Centre sera chargée de mettre en place les dispositifs de circulation et d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges à deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Commandant de Brigades de Gendarmerie de SOLIGNAC
- Entreprise INEO Réseaux Centre
- Transports scolaires
- SDIS87
- SAMU 87

SOLIGNAC,
Le 15 juillet 2022

Par délégation du Maire,


Claude GOURINCHAS